

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Association INSUP
HAUTS DE GARONNE-
subvention 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Étaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association INSUP Hauts de Garonne.

L'INSUP est une association de formation qui vise à promouvoir l'insertion professionnelle et à apporter aux salariés des entreprises un élargissement de leurs compétences.

L'INSUP a mis en place un projet "L'art d'agir", destiné à des jeunes des quartiers prioritaires sur les Communes de Cenon, Floirac et Lormont.

Ce projet fait l'objet d'un conventionnement de la Nouvelle Région Aquitaine dans le cadre du fonds régional d'appui aux formations de territoire et il est financé depuis 2010 par le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la politique de citoyenneté locale.

En 2017, cette action a bénéficié à 2 Floiracais issus des quartiers prioritaires, tel que cela ressort du bilan joint en annexe.

De par l'intérêt de ce projet et dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000,00€ à l'Association INSUP.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 article 7 ;
Vu la demande de l'association INSUP Hauts de Garonne en date du 24 janvier 2018 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 17 Mai 2018,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000,00 € à l'Association INSUP au titre du projet "L'art d'agir" pour l'année 2018.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	1 M. HADON